

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 28 septembre 2022. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 16 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 4 membres, absent : 0 membre.

POINT N° 210

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire expose :

« L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« *Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*


Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE Mme Adèle MARCHAL pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire


Noëllie HESTIN



La secrétaire de séance


Adèle MARCHAL

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20220928-210-2022-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2022